



Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 20.06.2012
remplace toutes les versions précédentes

| | |
|---|--|
| Dénomination commerciale : | CORTILAN |
| Design Code | A9131C |
| AGI Code | 0135406 |
| Dénomination commerciale de MSDS: Version/Date | CORTILAN Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE, revuel le : 19.06.2012 |

| | |
|-------------------------------|---|
| Fournisseur | Maag Agro, Syngenta Agro AG CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13 Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11 |
| Information sur le produit | |
| Numéro d'urgence | 145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence |
| Producteur | SIPCAM S.p.A. Via Vittorio Veneto, 81 I – 20090 Salerano s. Lambro (MI) |

Directives supplé- mentaires pour la classification en Suisse



N – Dangereux pour l'environnement

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit CORTILAN 1,5

Code du produit 3203

Numéro d'enregistrement na

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques agricoles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

SIPCAM S.p.A. - Via Vittorio Veneto, 81 - 20090 Salerano s. Lambro (MI)

TEL.: (0371) 5961 - FAX (0371) 71408

Numéro d'appel d'urgence:

Emergency phone: + 39 0371 5961

Per domande riguardanti questa scheda di sicurezza contattare:

infomsds@sipcam.it

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Pas d'obligation d'identification

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorpyrifos (ISO)

Phrases R:

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Identification particulière de certaines préparations:

Contient du formaldéhyde.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit **CORTILAN 1,5**

(suite de la page 1)





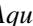
3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

| No CAS | Désignation | % | Ident. phrases R |
|-------------------|--|------|------------------|
| CAS: 2921-88-2 | chlorpyrifos (ISO) | | |
| EINECS: 220-864-4 |  T R25;  N R50/53 | | |
| |  Acute Tox. 3, H301;  Aquatic Acute 1, H400;  Aquatic Chronic 1, H410 | | |
| | | 1,5% | |

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Recourir à un traitement médical

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Mousse résistant à l'alcool

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Oxyde d'azote (NO_x)

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Eviter la formation de poussière

Porter un vêtement personnel de protection

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit **CORTILAN 1,5**

(suite de la page 2)

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.**Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Tenir les emballages hermétiquement fermés

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****2921-88-2 chlorpyrifos (ISO) (1,5%)**VME | 0,2 mg/m³**Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

Protection respiratoire recommandée.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P1**Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit **CORTILAN 1,5**

(suite de la page 3)

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.****Aspect:**

| | |
|------------------|---------------------------|
| Forme : | solide |
| Couleur : | selon désignation produit |
| Odeur : | caractéristique |

Modification d'état

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Point de fusion : | non déterminé |
| Point d'ébullition : | non déterminé |

Point d'éclair : non applicable**Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Densité à 20°C:** 0,400 g/cm³**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** insoluble**Teneur en solvants :**

| | |
|----------------------------|-------|
| solvants organiques | 0,0 % |
| eau : | 0,0 % |

Teneur en substances solides : 100,0 %**Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité**Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit **CORTILAN 1,5**

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

| | | |
|-------------|----------|-------------------|
| Oral | LD50 | 135 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >0,2 mg/l (rat) |

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique :

2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

| | |
|--------|---------------------------------------|
| EC 50% | >0,4 mg/l (alg) |
| LC 50 | 0,01 (96h) mg/l (b.s) |
| | 0,12 (96h) mg/l (piméphales promelas) |
| | 0,25 (96h) mg/l (rutilus rutilus) |
| | 0,007 (96h) mg/l (tro) |

Persistence et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation

2921-88-2 chlorpyrifos (ISO)

| | |
|-----|-------------------------------------|
| Kow | 4,7 (ripartizione n-ottanolo/acqua) |
|-----|-------------------------------------|

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit **CORTILAN 1,5**

(suite de la page 5)

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

No ONU

ADR, IMDG, IATA

3077

Nom d'expédition des Nations unies

IMDG, IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
SOLID, N.O.S. (chlorpyrifos (ISO))

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette

9

IMDG, IATA



Class

9 Miscellaneous dangerous substances and articles.

Label

9

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

Dangers pour l'environnement:

Polluant marin :

Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler :

90

No EMS :

F-A,S-F

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Directives techniques air :

| Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| I | 1,5 |

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.06.2012

Numéro de version 1

Révision: 19.06.2012

Nom du produit CORTILAN 1,5

(suite de la page 6)

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique : Product safety department

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

03.12.2003

FR